

Eneco Toit Solaire

Carte tarifaire août 2021 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte et belge pour petites consommations professionnelles en Belgique.



Tous les prix sont hors TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE
(€ / an)
70,00

CONSOMMATION (€cent / kWh)			
Compteur simple	Compteu	Compteur excl. nuit	
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
9,51	10,81	8,46	8,46

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIES NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

(montants verses a votre gestionnaire de reseau)							
Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (€cent/kWh)				Frais de transport	Coût de distribution fixe	Tarif prosumer (1)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	(€ / an)	(€ / kVA / an)
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	3,62	22,07	55,73
AIESH	9,78	10,07	6,50	5,57	3,62	15,06	71,36
FLUVIUS (GASELWEST)	12,39	12,39	9,63	5,99	2,44	11,27	92,91
FLUVIUS ANTWERPEN	8,25	8,25	6,34	4,11	2,27	11,27	65,52
FLUVIUS (IMEWO)	9,67	9,67	7,36	4,84	2,37	11,27	74,75
FLUVIUS LIMBURG	7,47	7,47	5,98	3,75	2,13	11,27	59,71
FLUVIUS WEST	7,95	7,95	6,13	4,00	2,15	11,27	62,84
FLUVIUS (INTERGEM)	9,13	9,13	7,07	4,53	2,31	11,27	71,28
FLUVIUS (IVEKA)	10,91	10,91	8,68	5,14	2,37	11,27	81,81
FLUVIUS (IVERLEK)	9,91	9,91	7,59	4,93	2,28	11,27	75,90
ORES (Brabant Wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	3,62	13,06	65,48
ORES (Est)	10,73	11,46	6,47	5,18	3,62	13,06	82,14
ORES (Hainaut électricité)	8,79	9,27	5,74	4,84	3,62	13,06	70,64
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,46	3,62	13,06	74,62
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,97	3,62	13,06	65,84
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	3,62	13,06	72,86
ORES (Verviers)	10,76	11,40	6,81	5,63	3,62	13,06	81,64
FLUVIUS (PBE)	8,69	8,69	6,60	4,77	2,32	11,27	68,77
REGIE DE WAVRE	9,61	10,15	8,01	8,01	3,62	17,51	75,00
SIBELGA(*)	7,04	7,04	5,14	5,14	1,20	10,26	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,21	10,21	7,88	5,13	2,45	11,27	78,99
TECTEO	8,17	9,14	4,87	4,20	3,62	22,77	63,69

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes en Belgique. Eneco Toit Solaire est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant la première année. Ce produit est offert uniquement aux clients disposant d'une installation de production locale (maximum 10kVA), qui produit de l'électricité à la même adresse que celle pour laquelle le client conclut un accord pour la fourniture d'électricité. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution ênergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les demiers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kWA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement électrique. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résiliation anticipée. Dès la deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe est lunque en cas d'eventuelle résiliation de production locale en Flandres d'une capacité maximale de 10 kW et s'il possède un compt

- (*) taux hors terme de capacité: KVA <=13KVA 26,23 €/an; KVA > 13KVA 52,45 €/an. (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA avec un compteur d'électricité réversible. (2) Pas soumis à la TVA

uniquement pour Bruxelles (€ / an) <= 1.44 kVA 0.00 > 1,44 kVA et <= 6 kVA 10,20 > 6 kVA et <= 9.6 kVA 16,32 > 9 kVA et <= 13 kVA 20,40 > 13 kVA et <= 18 kVA 30,60 > 18 kVA et <= 36 kVA 40,80 > 36 kVA et <= 56 kVA 81.60

132,60

Taxe OSP (obligations de service public),

IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECT	RICITÉ
------------------------------------	--------

(fixées par les autorités publiques)

Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (€cent / kWh)	Cotisation fédérale ⁽²⁾ (€cent / kWh)
AIEG	0,1926	0,3474
AIESH	0,1926	0,3474
FLUVIUS (GASELWEST)	0,1926	0,3474
FLUVIUS ANTWERPEN	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IMEWO)	0,1926	0,3474
FLUVIUS LIMBURG	0,1926	0,3474
FLUVIUS WEST	0,1926	0,3474
FLUVIUS (INTERGEM)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVEKA)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVERLEK)	0,1926	0,3474
ORES (Brabant Wallon)	0,1926	0,3474
ORES (Est)	0,1926	0,3474
ORES (Hainaut électricité)	0,1926	0,3474
ORES (Luxembourg)	0,1926	0,3474
ORES (Mouscron)	0,1926	0,3474
ORES (Namur)	0,1926	0,3474
ORES (Verviers)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (PBE)	0,1926	0,3474
REGIE DE WAVRE	0,1926	0,3474
SIBELGA	0,1926	0,3474
FLUVIUS (SIBELGAS)	0,1926	0,3474
TECTEO	0,1926	0,3474

(€cent / kWh) 0,075

Contribution Fonds Energie (Flandre) (2) (€ / mois)				
	Tension basse	Tension moyenne		
Tarif standard (non domicilié)	8,15	155,51		
Tarif consommateur protégé	0,00	-		
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	2,39			
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)	2,81			
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)	0,97			

Carte tarifaire version 022108 pour la Belgique. / Valable du 1er août 2021 au 31 août 2021 inclus. / BB_032_022108_FR_ENECO_POWER_SOLAR

> 56 kVA et <= 100 kVA



Eneco Toit Solaire

Carte tarifaire août 2021 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte et belge pour petites consommations professionnelles en Belgique.



Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

Prix de l'énergie

COMMERCIALISATION LIMITÉE DE L'INJECTION

REDEVANCE		CONSOMMATION (€cent / kWh)				
FIXE (€ / an)		Compteur simple	Compteur double			
(= : = : · · · · ·			HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
		PRÉLÈVEMENT				
Valaradikuranak		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement		
Voir prélèvement		INJECTION				
		7,92	8,77	5,94		

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document.

Eneco Toit Solaire est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix d'injection sont fixes pendant la première année. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

Carte tarifaire version 022108 pour la Belgique. / Valable du 1er août 2021 au 31 août 2021 inclus. / BB_032_022108_FR_ENECO_POWER_SOLAR